



**VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance ordinaire du 22 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quinze juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : Christophe CHARLES, Franck VALEBOIS, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Dorothée LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Annick BARTKOWIAK, Freddy KACZMAREK, Carine FIEUW, Bernard GORA  
**Absents avant donné procuration** : Bernard MOREL à Dorothée LORTHIOS, Laurent JOVENET à Christophe CHARLES

**Absente** : Séverine LASNEAU

**Madame Mathilde DESMONS a été désignée secrétaire de séance**

**18 - CONVENTIONNEMENT AVEC LA CAF POUR LA MISE EN PLACE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

Monsieur SINI fait part à l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Le CEJ entre la commune d'Auby et la CAF a expiré le 31 décembre 2022.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité quant à sa lisibilité mais aussi de sa lourdeur de gestion.

Considérant que la CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un Projet Social de Territoire Partagé : la Convention Territoire Globale (CTG)

Considérant que cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

Considérant que la Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants :

- enfance,
- jeunesse,
- parentalité,
- accès aux droits,
- inclusion numérique,
- animation de la vie sociale,
- logement,
- handicap.

Concernant le territoire du Douaisis, 3 CTG ont déjà été signées et la commune d'Auby intégrera la CTG de Douai, Waziers, Râches et Anhiers à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

Considérant que cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale pour toutes les communes qu'elles soient signataires d'un CEJ ou non.

Considérant que la CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance par le biais des bonus territoires.

Considérant la nécessité de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ au 31 décembre 2022 et gérés par la collectivité.

Considérant que le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF du Nord et la mise en place d'un comité de pilotage.

### **Proposition :**

Après avis favorable de la commission jeunesse en date du 16 mai 2023 et du bureau Municipal en date du 22 mai 2023, **il est demandé au Conseil municipal :**

**1. d'approuver la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires,**

**2. dit que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles.**

**3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la Convention Territoriale Globale et aux financements associés.**

**Le conseil municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Approuve** la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires,

**Dit** que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la Convention Territoriale Globale et aux financements associés.

La Secrétaire de Séance



Mathilde DESMONS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le **27 JUIN 2023**

Le Maire,



Pour copie conforme,  
Le Maire



Christophe CHARLES

*Christophe Charles*

